

Séance du 22 Décembre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Adjoint ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Massoni à M. Massé ; M. Causse à Mme Bisauta.

ABSENTS : Mme Jeambrun, M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : STATIONNEMENT - Nouvelle grille tarifaire à compte du 1er janvier 2006

M. LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Service du Stationnement de la Ville de Bayonne est assuré en régie municipale directe, Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

Depuis plusieurs années, compte tenu notamment de la modicité et de la stabilité des tarifs pratiqués, du gardiennage des parcs en ouvrage 24 H/24 et 7j/7 jusqu'en 2003, de la réalisation d'importants investissements qui génèrent des montants d'amortissement élevés (Parc Ste-Claire, renouvellement de l'équipement des horodateurs...), le budget annexe ne parvient pas à l'équilibre budgétaire ; celui-ci ne peut être obtenu que par un virement du budget général.

La Chambre Régionale des Comptes critique régulièrement cette situation comme n'étant pas conforme à la législation. En effet, s'agissant d'un SPIC, le budget annexe du stationnement doit être équilibré en dépenses et en recettes.

Il convient de se mettre en conformité avec cette règle.

De plus, les perspectives de réalisation de deux nouveaux parcs de stationnement ne peut qu'accentuer ce besoin de financement. Un premier parc rempart Tour de Sault est en cours de réalisation un second doit être réalisé à court terme rive droite, dans le quartier St-Esprit.

Pendant l'été 2005, un diagnostic a été établi avec l'appui d'un Cabinet spécialisé, intégrant les compétences juridiques, financières et techniques.

Le maintien de la gestion du service du stationnement en régie a été considéré comme possible **sous réserve** du rétablissement de l'équilibre budgétaire, en prenant en compte les charges liées à la création et à l'ouverture des nouveaux parcs.

Ainsi, plusieurs thèmes d'action seront mis en œuvre :

D'une part, l'effort portera sur l'optimisation des effectifs et l'amélioration des services rendus aux usagers : agrément et accueil dans les parcs, informations sur les offres complémentaires (cabas, vélos), guides tarifaires renouvelés, signalisation dynamique de guidage. Il est également prévu d'étendre les zones de stationnement réglementé prenant ainsi en compte la demande de riverains résidants dont les rues sont aujourd'hui occupées par des voitures ventouses. Cette extension sera instaurée par un arrêté du maire et mis en œuvre après l'installation des horodateurs nécessaires.

D'autre part, une nouvelle grille tarifaire soumise à votre approbation est mise en place à compter de janvier 2006.

Ces tarifs ont été établis en préservant les objectifs majeurs favorisant l'attractivité du centre ville de Bayonne, tant pour les usagers que pour les résidants :

- Maintien de première ½ heure gratuite pour les arrêts de très courte durée ;
- Tarifs dégressifs dans les parcs en ouvrage pour faciliter le stationnement moyenne et longue durée : dispositif complété par le service des navettes gratuites ;
- Tarifs attractifs de la carte « résidant » dont la nouvelle carte trimestrielle permettra de réduire le coût et le nombre de démarches ;
- S'agissant d'un tarif concernant essentiellement les jeunes, maintien de l'abonnement mensuel 2 roues à 15 € dans tous les parcs en ouvrage.

La nouvelle grille proposée est la suivante :

- **Zones de stationnement contrôlées par horodateurs : horaires réglementés 8 H 30 H/19 H.**

Tarifs :

Quartier Grand Bayonne/Gare

30 mn	gratuites
1 €	: 1 h 00 mn
2 €	: 1 h 45 mn
3 €	: 2 h 30 mn
4 €	: 3 h
6 €	: 4 h

Quartier St Esprit / Belfort / Petit Bayonne

30 mn	gratuites
1 €	: 1 h 00 mn
2 €	: 2 h
3 €	: 3 h
4 €	: 4 h

- **Cartes « Résidants »**

Mensuel	26,50 €
Trimestriel	75,00 €

- **Travaux et déménagements**

½ journée	4,50 €
Journée	9,00 €

- **Cartes à décompte « commerce »**

6 €TTC (préchargées à 2 €)

- **Parcs de surface longue durée Boufflers, Glacis, Champ de Foire et Porte d'Espagne : FORFAIT D'ENTREE 1 €**
- **Parcs en ouvrage**

Tarifs :

Paulmy – Gare – Ste Claire –Tour de Sault

Mensuel :	51 €
Diurne mensuel :	27 €
Nocturne mensuel :	23 €
Permanent trimestriel :	145 €
Moto mensuel :	15 €

Horaires :

1 € : 1 h 00 mn
 1,50 €: 1 h 30 mn
 2 € : 2 h 00 mn
 2,50 €: 3 h 00 mn
 3 € : 4 h 00 mn
 0,50 €: 5^{ème} heure et suivantes
 0,30 €: à partir de 24 h 00
 0,20 €: à partir de 48 h 00

Abonnement temporaire :

Forfait 7 jours	25 €
Forfait 14 jours	40 €
Forfait 30 Jours	60 €

Vauban

Mensuel :	55 €
Trimestriel :	155 €

Horaires :

1 € : 1 h
 2€ : 2 h
 3 € : 3 h
 4€ : 4 h
 0,50 €: 5^{ème} heure et suivantes
 0,30 €: à partir de 24 h 00
 0,20 €: à partir de 48 h 00

En conséquence, je vous propose d'approuver les dispositions tarifaires détaillées ci-dessus et d'autoriser M. le Député-Maire à les rendre applicables à compter de janvier 2006.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

M. Sarhy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.